

Chers Utilisateurs,

En cette période exceptionnelle et difficile, nous tenions à vous informer que DICTservices a mis en œuvre une activité en télétravail de l'ensemble de nos équipes afin de vous assurer une continuité de services.

Nous sommes à votre disposition afin de répondre à tous vos besoins d'ordres techniques, réglementaires et commerciaux.

Vous pouvez toujours nous contacter

par téléphone au 05.59.01.00.20

ou

via l'espace « NOUS CONTACTER » du site

Nous ferons tout notre possible pour éviter toute interruption de service et nous vous tiendrons informés de toutes mesures réglementaires prises dans ce contexte actuel.

Nous vous rappelons que, même en période de confinement, il convient de rester prudent lors de l'exécution de vos travaux y compris si vous êtes un particulier.

Les recommandations suivantes nous ont été signifiées par le MTES (Ministère de la Transition Écologique et Solidaire) lors d'une réunion exceptionnelle qui s'est déroulée le 17/03/2020 en présence des PAD (Prestataires d'Aide) et de l'ensemble des autorités concernées.

Les Déclarations de Travaux (DT, DICT ou conjointes) et les Avis de Travaux Urgents restent OBLIGATOIRES.

Cependant, durant cette période certains exploitants pourraient être amenés à répondre aux déclarants dans un délai un petit peu plus long que d'habitude (ou que ne le fixe la réglementation).

Restez patients, **les travaux ne peuvent pas être entrepris avant la réponse de TOUS les exploitants de réseaux sensibles** (ou un contact avec les exploitants de réseaux de Transport de Matières Dangereuses (TMD)).

Enfin, nous vous rappelons d'être le plus vigilant possible dans vos démarches quotidiennes et de prendre soin de vous.

L'équipe DICTservices